

RCS : BOULOGNE SUR MER

Code greffe : 6202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00234

Numéro SIREN : 398 400 812

Nom ou dénomination : SAS ATTINDIS

Ce dépôt a été enregistré le 14/09/2020 sous le numéro de dépôt 4982

Greffe du tribunal de commerce de Boulogne sur Mer



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 14/09/2020

Numéro de dépôt : 2020/4982

Déposant :

Nom/dénomination : SAS ATTINDIS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 398 400 812

N° gestion : 1994 B 00234



Handwritten signature or mark.

"SAS ATTINDIS"

Société par Actions Simplifiée au capital de € 3 425 520
Siège Social : "La Paix Faite"
62170 ATTIN

398 400 812 RCS BOULOGNE SUR MER

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2020

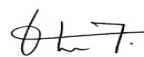
COPIE CERTIFIEE CONFORME



Greffe du Tribunal
de Commerce de Boulogne-s/mer
Dépôt n° 2020 B 4982
du 14 SEP. 2020

RCS Boulogne s/M

N° Réf. :



Désignation de l'entreprise : SAS ATTINDIS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : La Paix Faite		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 3 9 8 4 0 0 8 1 2 0 0 0 1 0		Néant ☐						
		Exercice N, clos le, 31/12/2020	N-1 31/12/2019					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
ACTIF IMMOBILISE *	Capital souscrit non appelé (I)	AA						
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB					
		Frais de développement *	CX					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	133 777	AG	128 140	5 637	8 172
		Fonds commercial (1)	AH	2 068 482	AI		2 068 482	2 068 482
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	10 186 994	AQ	5 129 856	5 057 137	3 643 171
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 045 895	AS	1 681 574	1 364 321	548 618
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 147 553	AU	723 827	423 726	516 943
		Immobilisations en cours	AV		AW			933 543
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	1 327 038	CV		1 327 038	1 201 180
		Créances rattachées à des participations	BB	100 000	BC		100 000	100 000
		Autres titres immobilisés	BD	944 021	BE		944 021	937 462
		Prêts	BF	4 937	BG		4 937	26 963
		Autres immobilisations financières *	BH	20 719	BI		20 719	21 155
TOTAL (II)		BJ	18 979 416	BK	7 663 398	11 316 018	10 005 687	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	19 809	BM		19 809	39 455
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	3 265 360	BU		3 265 360	2 947 693
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	83 687	BW		83 687	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	171 863	BY	3 015	168 848	112 112
		Autres créances (3)	BZ	2 439 738	CA		2 439 738	1 812 871
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	807 459	CE	147	807 312	1 602 831
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	1 651 607	CG		1 651 607	1 881 348	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	157 320	CI		157 320	221 510	
	TOTAL (III)	CJ	8 596 843	CK	3 162	8 593 681	8 617 820	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif *	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	27 576 259	IA	7 666 560	19 909 699	18 623 507	
Renvois (1) Dont droit au bail				CP	125 656	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété *								
Immobili-sations								
Stocks :								
Créances :								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



627

Désignation de l'entreprise SAS ATTINDIS		Néant		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 3 425 520)	DA	3 425 520	3 425 520
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	41	41
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	342 552	342 552
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	3 140 625	3 061 881
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* FJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 205 903	1 279 816
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées *	DK			
TOTAL (I)		DL	8 114 640	8 109 811
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	250 000	200 000
	Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)		DR	250 000	200 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	6 349 670	4 890 435
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	137 340	135 090
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	8 802	3 354
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 291 714	3 338 068
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 409 495	1 448 344
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	67 455	285 645
	Autres dettes	EA	280 582	212 759
Compte régul.	EB			
TOTAL (IV)		EC	11 545 059	10 313 696
Ecart de conversion passif *		ED		
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	19 909 699	18 623 507
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 978 205	6 188 584
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



627

Désignation de l'entreprise : SAS ATTINDIS				Exercice N		Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	51 380 013	FB	FC	51 380 013	49 701 954
	Production vendue { biens* services *	FD	9 931	FE	FF	9 931	38 756
		FG	898 566	FH	FI	898 566	853 307
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	52 288 509	FK	FL	52 288 509	50 594 017
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	23 705	67 526
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	2 190	96 876
	Autres produits (1) (11)				FQ	207 833	311 568
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	52 522 238	51 069 986
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	41 399 496	40 504 447
	Variation de stock (marchandises) *				FT	(317 667)	(19 825)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	283 891	249 902
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV	19 646	(30 125)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	2 961 400	2 729 868
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	604 171	640 023
	Salaires et traitements *				FY	3 767 356	3 626 629
	Charges sociales (10)				FZ	915 528	1 007 300
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	744 890	599 736
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	3 015	2 190
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	50 000	100 000
	Autres charges (12)			GE	17 799	2 533	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	50 449 524	49 412 679
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	2 072 714	1 657 307	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	327	381	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	233		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	18 298	13 563	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP	18 858	13 944	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	147		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	61 859	42 318	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	578		
Total des charges financières (VI)				GU	62 584	42 318	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(43 726)	(28 374)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	2 028 988	1 628 933	

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



627

Désignation de l'entreprise SAS ATTINDIS		Néant		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	3 953	17 621
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 450	840
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	5 403	18 461
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 864	8 035
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	67 580	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	2 675	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	72 119	8 035
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(66 716)	10 426
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	239 863	148 667
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	516 506	210 876
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	52 546 498	51 102 391
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	51 340 596	49 822 575
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	1 205 903	1 279 816
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		94 685
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	8 465	1 403
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9			
	dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels		72 119	5 403	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	



647.

Règles et Méthodes Comptables

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, dans le respect du principe de prudence et des hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général 2019 (PCG 2019).

Le PCG 2019 correspond au règlement ANC n°2014-03 du 05 juin 2014 modifié des règlements publiés depuis cette date

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Principales méthodes utilisées - Changements de méthode

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée au cours de l'exercice pour ce poste.

Fonds de commerce :

En application des dispositions du règlement ANC (Autorité des Normes Comptables) n°2015-06 sur les actifs incorporels, des tests de dépréciation ont été menés afin de s'assurer de la nécessité ou non de déprécier le fonds de commerce : aucune dépréciation n'a été détectée sur la valeur de ce fonds de commerce en raison du fait que sa valeur actuelle est supérieure à sa valeur nette comptable.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Aucun changement notable de méthode ni changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice en ce qui concerne ce poste.

Méthode de traitement des immobilisations :

Les immobilisations corporelles sont évaluées soit :

- à leur coût d'acquisition : prix d'achat et frais directement attribuables engagés pour la mise en état de fonctionnement de l'immobilisation, incluant ou non certains frais accessoires d'acquisition des immobilisations selon l'option retenue ci-après ;
- à leur coût de production.

Les amortissements pratiqués sont calculés sur la durée d'utilisation propre à l'entreprise et à chaque immobilisation corporelle.

La base amortissable ne tient compte d'aucune valeur résiduelle, du fait de la nature des immobilisations.

Enfin, les immobilisations corporelles n'ont fait l'objet d'aucune dépréciation au cours de l'exercice.



Règles et Méthodes Comptables

AMORTISSEMENT DEROGATOIRES

A compter de l'exercice clos au 30.09.2010, il n'est plus pratiqué d'amortissement dérogatoire.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués au coût d'achat net de ristourne au jour de l'inventaire éventuellement ramené au cours du jour si celui-ci est inférieur.

PRECISIONS SUR CERTAINES OPTIONS DE COMPTABILISATION

Frais d'établissement : la société a opté pour la méthode préférentielle de comptabilisation de ces dépenses en charges.

Frais accessoires d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires d'acquisition ou commissions et frais d'actes) : la société n'a pas opté pour l'option d'incorporation de ces dépenses dans le coût de l'immobilisation à l'actif du bilan ; ces dépenses sont donc comptabilisées en charges ; ce principe s'applique aux frais sur immobilisations incorporelles, corporelles et sur titres.

Coût des emprunts : la société n'a pas opté pour l'incorporation de ces dépenses dans le coût de production des immobilisations ou des stocks ; ces dépenses sont donc comptabilisées en charges.

Composants de 2^{ème} catégorie : la société n'a pas opté pour l'identification de cette catégorie de composants (gros entretien et grandes révisions inscrits dans un programme pluriannuel) ; le cas échéant une provision pour grandes révisions a été constituée.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements actualisés relatifs aux avantages à long terme accordés aux salariés comprennent les indemnités de départ volontaire, ainsi que les indemnités de mise à la retraite estimés en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Le calcul des indemnités de départ à la retraite a pour référence la convention collective applicable dans l'entreprise.

Ces engagements sont évalués à :

- 192 003 € pour les indemnités de départ volontaire
 - 62 024 € pour les indemnités de mise à la retraite
- avec une probabilité de départ à la retraite de 90% et donc une probabilité de 10% de mise à la retraite à 67 ans.

Les engagements de retraite ne font pas l'objet d'aucune provision comptable.



667

Règles et Méthodes Comptables

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Depuis le 1er janvier 2015, le Droit Individuel à la Formation a été remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF). Les heures relatives au DIF non utilisées au 31 Décembre 2014 ont été transférées au CPF et sont mobilisables par les salariés jusqu'au 1er janvier 2021.

La société ATTINDIS a choisi d'abonder le CPF par l'intermédiaire de la contribution unique pour la formation professionnelle versée à l'OPCA.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun élément significatif n'est à signaler.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Aucune autre information d'importance significative permettant d'améliorer la qualité de compréhension des comptes n'a été recensée.



Désignation de l'entreprise **SAS ATTINDIS**Néant ☐

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
				1		2			
				Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
				3		4			
CORPORELLES	INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	2 202 259	KE	45 500		
	CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI		
		Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]	I	KJ		KK	KL	
			Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	J	KM	7 782 190	KN	KO	1 096 988
			Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	K	KP	562 234	KQ	KR	778 336
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	L	KS	2 340 221	KT	KU	1 005 886
			Installations générales, agencements, aménagements divers *	M	KV	728 080	KW	KX	2 608
			Matériel de transport *	N	KY	23 613	KZ	LA	
		Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	O	LB	430 651	LC	LD	16 280
			Emballages récupérables et divers *	P	LE		LF	LG	
			Immobilisations corporelles en cours	Q	LH	933 543	LI	LJ	
			Avances et acomptes	R	LK		LL	LM	
			TOTAL III	S	LN	12 800 532	LO	LP	2 900 099
		FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	T	8G		8M	8T	
Autres participations			U	8U	1 301 180	8V	8W	125 858	
Autres titres immobilisés	V		IP	937 462	IR	IS	6 559		
Prêts et autres immobilisations financières	W		IT	48 117	IU	IV			
TOTAL IV	X		LQ	2 286 759	LR	LS	132 417		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				Y	OG	OH	OJ	3 078 016	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				1		2		3			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				4		5		6			
CORPORELLES	INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		DØ			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	45 500	LW	2 202 259		
	CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	LZ		
		Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	MC		
			Sur sol d'autrui	IR		MD	30 255	ME	8 848 923	MF	
			Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG	2 500	MH	1 338 071	MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	300 212	MK	3 045 895	ML	
			Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU	17 500	MM	19 605	MN	693 584	MO
				Matériel de transport	IV		MP		MQ	23 613	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	16 575	MT	430 356	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
		Immobilisations corporelles en cours	MY	933 543	MZ		NA		NB		
		Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
		TOTAL III	IY	951 043	NG	369 146	NH	14 380 442	NI		
		FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations			IØ		ØX		ØY	1 427 038	ØZ		
Autres titres immobilisés	II			2B		2C	944 021	2D			
Prêts et autres immobilisations financières	I2			2E	22 462	2F	25 656	2G			
TOTAL IV	I3			NJ	22 462	NK	2 396 714	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4	951 043	ØK	437 108	OL	18 979 416		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



627

Exercice N clos le : 3 1 0 1 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ATTINDIS

Néant ☐

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



647

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :
SAS ATTINDIS
Néant

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE 125 606	PF 2 535	PG	PH 128 140
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR 4 441 475	PS 370 774	PT 30 255	PU 4 781 994
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV 259 779	PW 90 188	PX 2 104	PY 347 862
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ 1 791 602	QA 189 586	QB 299 615	QC 1 681 574
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD 322 097	QE 55 566	QF 19 482	QG 358 181
immobilisations	Matériel de transport	QH 11 833	QI 4 723	QJ	QK 16 555
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 331 472	QM 34 194	QN 16 575	QO 349 091
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
	TOTAL III	QU 7 158 258	QV 745 031	QW 368 031	QX 7 535 257
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	ON 7 283 863	OP 747 565	OQ 368 031	OR 7 663 398

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R9	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V3	V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	W1	W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W8	W9	X1
	TOTAL III	X2	X3	X4	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW + NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



627

Désignation de l'entreprise : **SAS ATTINDIS**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	53 015	UF	2 190
		UG	147	UH	
		UJ		UK	

Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



627

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ATTINDIS				Neant ☐				
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		100 000	UM	100 000		
	Prêts (1) (2)	UP		4 937	UR	4 937		
	Autres immobilisations financières	UT		20 719	UV	20 719		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		8 585		8 585		
	Autres créances clients	UX		163 278		163 278		
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * ☐ UO	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY		602		602		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		29 248		29 248		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		20 561		20 561	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC		1 410 707		1 410 707		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		978 621		978 621		
	Charges constatées d'avance	VS		157 320		157 320		
	TOTAUX		VT		2 894 577	VU	2 894 577	
	RENOIS	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
(1) des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE		22 026				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
ACD-GROUPE N° 2057	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y						
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
		à plus d'1 an à l'origine	VH		6 349 670	791 618	3 186 001	2 372 052
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A		137 340	137 340			
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B		3 291 714	3 291 714			
	Personnel et comptes rattachés	8C		814 861	814 861			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D		338 332	338 332			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW		44 990	44 990		
		Obligations cautionnées	VX					
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		211 312	211 312		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J		67 455	67 455			
	Groupe et associés (2)	VI		60 148	60 148			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K		220 434	220 434				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ							
Produits constatés d'avance	8L							
TOTAUX		VY		11 536 257	VZ	5 978 205	3 186 001	2 372 052
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		2 145 929	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		690 831	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.			



627

"SAS ATTINDIS"

Société par Actions Simplifiée au capital de € 3 425 520
Siège Social : "La Paix Faite"
62170 ATTIN

398 400 812 RCS BOULOGNE SUR MER

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 JANVIER 2020 ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE

GENERALE ORDINAIRE DU VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2020

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter de la manière suivante, le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2020 s'élevant à € 1 205 902,57 dont un crédit d'impôts CICE non distribuable de € 471 à savoir :

- à la réserve facultative (montant du CICE).....	€ 471,00
- à distribuer à titre de dividendes.....	€ 1 201 072,95
- le solde à la réserve facultative.....	€ 4 358,62

En conséquence, chaque action donnera droit à un dividende de € 5,61.

Les dividendes sont payables au siège social, à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale rappelle que sur le plan fiscal et social, conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment la Loi de Finances pour 2018 :

1 - les associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) dit « flat tax » de 30 % regroupant :

*le prélèvement relatif à l'impôt sur le revenu de 12,80 %, sous réserve de dispense si le revenu fiscal de l'avant dernière année est inférieur à € 50.000 pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves et à € 75.000 pour les couples soumis à imposition commune.

*les prélèvements sociaux de 17,20 %,

les deux étant prélevés à la source lors de la distribution de dividendes.

2 - Toutefois, lors de leur déclaration de revenus, les associés pourront opter pour une imposition de leurs dividendes, au barème progressif de l'impôt sur le revenu ; ce qui donnera lieu à l'abattement de 40 % sur la totalité du montant de leurs dividendes.

Cette option sera expresse et irrévocable et portera sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits, plus-values et créances.

Le prélèvement forfaitaire de 12,80 % versé lors de la distribution de dividendes s'imputera sur l'impôt sur le revenu de l'année au cours de laquelle il a été opéré ; s'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué.

En conséquence :

- la réserve légale restera à € 342 552, soit 10% du capital social.
- la prime de fusion restera fixée à € 41.
- la réserve facultative sera portée de € 3 140 624,75 à € 3 145 454,37.



Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle qu'il a été distribué à titre de dividendes au cours des trois derniers exercices :

- * Par décision de l'Assemblée Générale en date du 2 juin 2017, la somme globale de € 1 138 985,40 soit un dividende par action de € 5,32 éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.
- * Par décision de l'Assemblée Générale en date du 4 Juillet 2018, la somme globale de € 1 164 676,80, soit un dividende par action de € 5,44 éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.
- * Par décision de l'Assemblée Générale en date du 12 Juin 2019, la somme globale de € 1 201 072,95, soit un dividende par action de € 5,61 éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME



SAS ATTINDIS

Société par actions simplifiée

La Paix faite

62170 ATTIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2020

SAS ATTINDIS

Société par actions simplifiée

La Paix Faite

62170 ATTIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2020

A l'assemblée générale de la société SAS ATTINDIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS ATTINDIS relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le comité directeur le 24 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre des Pays de Loire
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} février 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du comité directeur arrêté le 24 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Tours, le 2 septembre 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Bernard GROUSSIN

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de Résultat

Annexe



627.

Etats financiers au 31/01/2020

BILAN



627

Bilan Actif

		31/01/2020			31/01/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				8 172
	Frais de développement				2 068 482
	Concessions brevets droits similaires	133 777	128 140	5 637	
	Fonds commercial (1)	2 068 482		2 068 482	
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				3 643 171
	Constructions	10 186 994	5 129 856	5 057 137	548 618
	Installations techniques, mat. et outillage indus	3 045 895	1 681 574	1 364 321	516 943
	Autres immobilisations corporelles	1 147 553	723 827	423 726	933 543
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				1 201 180
	Autres participations	1 327 038		1 327 038	100 000
	Créances rattachées à des participations	100 000		100 000	937 462
	Autres titres immobilisés	944 021		944 021	26 963
	Prêts	4 937		4 937	21 155
	Autres immobilisations financières	20 719		20 719	
TOTAL (II)		18 979 416	7 663 398	11 316 018	10 005 687
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	19 809		19 809	39 455
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	3 265 360		3 265 360	2 947 693
	Avances et Acomptes versés sur commandes	83 687		83 687	
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	171 863	3 015	168 848	112 112
	Autres créances	2 439 738		2 439 738	1 812 871
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	807 459	147	807 312	1 602 831
	DISPONIBILITES	1 651 607		1 651 607	1 881 348
	Charges constatées d'avance	157 320		157 320	221 510
	TOTAL (III)	8 596 843	3 162	8 593 681	8 617 820
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		27 576 259	7 666 560	19 909 699	18 623 507
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				125 656	148 117
(3) dont créances à plus d'un an					



067

Bilan Passif

		31/01/2020	31/01/2019
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	3 425 520	3 425 520
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	41	41
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	342 552	342 552
	Réserves statutaires ou contractuelles	3 140 625	3 061 881
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	1 205 903	1 279 816
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	8 114 640	8 109 811
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	250 000	200 000
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	250 000	200 000
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	6 349 670	4 890 435
	Emprunts et dettes financières divers	137 340	135 090
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	8 802	3 354
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 291 714	3 338 068
	Dettes fiscales et sociales	1 409 495	1 448 344
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	67 455	285 645
	Autres dettes	280 582	212 759
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	11 545 059	10 313 696
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	19 909 699	18 623 507
Total du bilan en centimes		19 909 699,12	18 623 507,07
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		5 978 205	6 188 584
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			



Etats financiers au 31/01/2020

COMPTE DE RESULTAT



627

Compte de Résultat

1/2

				31/01/2020	31/01/2019
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	51 380 013		51 380 013	49 701 954
	Production vendue (Biens)	9 931		9 931	38 756
	Production vendue (Services et Travaux)	898 566		898 566	853 307
	Montant net du chiffre d'affaires	52 288 509		52 288 509	50 594 017
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			23 705	67 526
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			2 190	96 876
	Autres produits			207 833	311 568
Total des produits d'exploitation (1)				52 522 238	51 069 986
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			41 399 496	40 504 447
	Variation de stock			(317 667)	(19 825)
	Achats de matières et autres approvisionnements			283 891	249 902
	Variation de stock			19 646	(30 125)
	Autres achats et charges externes			2 961 400	2 729 868
	Impôts, taxes et versements assimilés			604 171	640 023
	Salaires et traitements			3 767 356	3 626 629
	Charges sociales du personnel			915 528	1 007 300
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			744 890	599 736
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant			3 015	2 190
	Dotations aux provisions			50 000	100 000
	Autres charges			17 799	2 533
Total des charges d'exploitation (2)				50 449 524	49 412 679
RESULTAT D'EXPLOITATION				2 072 714	1 657 307



627

Compte de Résultat

2/2

		31/01/2020	31/01/2019
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 072 714	1 657 307
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	327	381
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	233	
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	18 298	13 563
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers		18 858	13 944
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	147	
	Intérêts et charges assimilées (4)	61 859	42 318
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	578	
Total des charges financières		62 584	42 318
RESULTAT FINANCIER		(43 726)	(28 374)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		2 028 988	1 628 933
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	3 953	17 621
	Sur opérations en capital	1 450	840
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		5 403	18 461
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	1 864	8 035
	Sur opérations en capital	67 580	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 675	
Total des charges exceptionnelles		72 119	8 035
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(66 716)	10 426
PARTICIPATION DES SALARIES		239 863	148 667
IMPOTS SUR LES BENEFICES		516 506	210 876
TOTAL DES PRODUITS		52 546 498	51 102 391
TOTAL DES CHARGES		51 340 596	49 822 575
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 205 903	1 279 816
Résultat de l'exercice en centimes		1 205 902,57	1 279 816,39
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			



627

Etats financiers au 31/01/2020

ANNEXE



627.

Règles et Méthodes Comptables

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, dans le respect du principe de prudence et des hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général 2019 (PCG 2019).

Le PCG 2019 correspond au règlement ANC n°2014-03 du 05 juin 2014 modifié des règlements publiés depuis cette date

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Principales méthodes utilisées - Changements de méthode

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée au cours de l'exercice pour ce poste.

Fonds de commerce :

En application des dispositions du règlement ANC (Autorité des Normes Comptables) n°2015-06 sur les actifs incorporels, des tests de dépréciation ont été menés afin de s'assurer de la nécessité ou non de déprécier le fonds de commerce : aucune dépréciation n'a été détectée sur la valeur de ce fonds de commerce en raison du fait que sa valeur actuelle est supérieure à sa valeur nette comptable.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Aucun changement notable de méthode ni changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice en ce qui concerne ce poste.

Méthode de traitement des immobilisations :

Les immobilisations corporelles sont évaluées soit :

- à leur coût d'acquisition : prix d'achat et frais directement attribuables engagés pour la mise en état de fonctionnement de l'immobilisation, incluant ou non certains frais accessoires d'acquisition des immobilisations selon l'option retenue ci-après ;
- à leur coût de production.

Les amortissements pratiqués sont calculés sur la durée d'utilisation propre à l'entreprise et à chaque immobilisation corporelle.

La base amortissable ne tient compte d'aucune valeur résiduelle, du fait de la nature des immobilisations.

Enfin, les immobilisations corporelles n'ont fait l'objet d'aucune dépréciation au cours de l'exercice.



627

Règles et Méthodes Comptables

AMORTISSEMENT DEROGATOIRES

A compter de l'exercice clos au 30.09.2010, il n'est plus pratiqué d'amortissement dérogatoire.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués au coût d'achat net de ristourne au jour de l'inventaire éventuellement ramené au cours du jour si celui-ci est inférieur.

PRECISIONS SUR CERTAINES OPTIONS DE COMPTABILISATION

Frais d'établissement : la société a opté pour la méthode préférentielle de comptabilisation de ces dépenses en charges.

Frais accessoires d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires d'acquisition ou commissions et frais d'actes) : la société n'a pas opté pour l'option d'incorporation de ces dépenses dans le coût de l'immobilisation à l'actif du bilan ; ces dépenses sont donc comptabilisées en charges ; ce principe s'applique aux frais sur immobilisations incorporelles, corporelles et sur titres.

Coût des emprunts : la société n'a pas opté pour l'incorporation de ces dépenses dans le coût de production des immobilisations ou des stocks ; ces dépenses sont donc comptabilisées en charges.

Composants de 2^{ème} catégorie : la société n'a pas opté pour l'identification de cette catégorie de composants (gros entretien et grandes révisions inscrits dans un programme pluriannuel) ; le cas échéant une provision pour grandes révisions a été constituée.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements actualisés relatifs aux avantages à long terme accordés aux salariés comprennent les indemnités de départ volontaire, ainsi que les indemnités de mise à la retraite estimés en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Le calcul des indemnités de départ à la retraite a pour référence la convention collective applicable dans l'entreprise.

Ces engagements sont évalués à :

- 192 003 € pour les indemnités de départ volontaire
- 62 024 € pour les indemnités de mise à la retraite

avec une probabilité de départ à la retraite de 90% et donc une probabilité de 10% de mise à la retraite à 67 ans.

Les engagements de retraite ne font pas l'objet d'aucune provision comptable.



627

Règles et Méthodes Comptables

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Depuis le 1er janvier 2015, le Droit Individuel à la Formation a été remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF). Les heures relatives au DIF non utilisées au 31 Décembre 2014 ont été transférées au CPF et sont mobilisables par les salariés jusqu'au 1er janvier 2021.

La société ATTINDIS a choisi d'abonder le CPF par l'intermédiaire de la contribution unique pour la formation professionnelle versée à l'OPCA.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun élément significatif n'est à signaler.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Aucune autre information d'importance significative permettant d'améliorer la qualité de compréhension des comptes n'a été recensée.



627

Engagements hors bilan

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Nantissement du fonds de commerce en garantie d'un emprunt de 1 500 000 € sur 15 ans au Crédit Agricole et hypothèque conventionnelle garantie au 3ème rang, pour un montant en principal de 750 000 € sur 16 ans.
696 954 €

Nantissement du fonds de commerce en garantie d'un emprunt de 3 500 000 € sur 10 ans au Crédit Agricole Nord De France en rang utile.
1 974 682 €

Nantissement en 7ème rang du fonds de commerce en garantie d'un emprunt de 1 500 000 € sur 10 ans à la banque Edel.
1 012 546 €

Nantissement en 7ème rang du fonds de commerce en garantie d'un emprunt de 1 500 000 € sur 15 ans à la banque Edel.

Hypothèque conventionnelle sur un droit au bail à construction par la SCI Attindis, et caution simplement hypothécaire de la SCI Attindis en garantie d'un emprunt de 1 500 000 € sur 15 ans à la banque Edel.

1 435 193 €

Nantissement en 8ème rang du fonds de commerce en garantie d'un emprunt de 1 000 000 € sur 10 ans à la banque Edel.

921 889 €

Nantissement en 9ème rang du fonds de commerce de la SAS ATTINDIS sis La Paix Faite à ATTIN (62) à hauteur de 300 000 € à la banque Edel.

300 000 €

En cours au 31/01/2020



627

Engagements hors bilan (suite)

ENGAGEMENTS DONNES

Cautions solidaire et divise en faveur de la SARL TILLOY

en date du 18 décembre 1997

En garantie des PRÊTS suivants au profit de la "SOCIETE FINANCIERE IMMOBANQUE" et de la Société "PARICOMI", en garantie d'un contrat de crédit-bail immobilier : la caution est limitée à deux années de loyers TTC, pendant toute la durée du crédit-bail immobilier (valorisation non connue)

en date du 24 octobre 2002

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 000 000 euros en principal, remboursable en 12 ans, moyennant un taux d'intérêt fixe de 4,80 % l'an, pendant toute la durée du prêt, et ce, dans la limite d'1/27ème des sommes dues par le cautionné soit, pour la partie en capital :

Montant de la caution au 30/09/13

16 908 €

en date du 13 février 2003

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 200 000 euros en principal, remboursable en 12 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,55% l'an, pendant toute la durée du prêt, et ce, dans la limite d'1/27ème des sommes dues par le cautionné soit, pour la partie en capital :

Montant de la caution au 30/09/13

21 296 €

Cautions solidaire et divise en faveur de la SAS DIEPPEDIS

en date du 29 juin 2012

En garantie du remboursement d'un emprunt de 5 816 250 euros en principal, remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 1,5% l'an, et ce, à hauteur de 5% de 5 816 250€, majoré des intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires, jusqu'à complet remboursement du prêt.

Etant précisé que la mainlevée partielle (à hauteur de 50%) des cautions est possible après 3 exercices consécutifs, si les 3 dernières années respectent simultanément les conditions suivantes :

- Les CAF des des Sociétés "DIEPPEDIS" et "SOCIETE DIEPPE DISTRIBUTION - SDD" sont supérieures au remboursement de la part à moins d'un an de l'endettement moyen terme en capital,
- Les résultats nets des Sociétés "DIEPPEDIS" et "SOCIETE DIEPPE DISTRIBUTION - SDD" sont positifs.

Montant de la caution

290 812 €

en date du 29 juin 2012



627

Engagements hors bilan (suite)

En garantie du remboursement d'un emprunt de 5 666 200 euros en principal, remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 1,5% l'an, et ce, à hauteur de 5% de 5 666 200€, plus intérêts, commissions, frais et accessoires, pendant 3 ans post différé.
Etant précisé que la mainlevée partielle (à hauteur de 50%) des cautions est possible après 3 exercices consécutifs au cours desquels RN > 0

Montant de la caution

283 310 €

Cautions solidaire et divise en faveur de la SAS LAJESCLO

en date du 12 mars 2009

En garantie du remboursement d'un emprunt de 5 500 000 euros en principal, remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,55%, et ce, à hauteur de 13% de 5 500 000€.

Cette caution sera limitée au respect pendant 3 exercices consécutifs à compter de la mise en amortissement du prêt du ratio consolidé suivant : Marge Brute d'Autofinancement / Charges annuelles des Remboursements Bancaires >1.

Montant de la caution

715 000 €

en date du 29 mars 2012

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 650 000 euros en principal, remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 1,25%, et ce, à hauteur de 13% de 1 650 000€.

Cette caution sera limitée au respect pendant 3 exercices consécutifs à compter de la mise en amortissement du prêt du ratio consolidé suivant : Marge Brute d'Autofinancement / Charges annuelles des Remboursements Bancaires >1.

Montant de la caution

214 000 €

Cautions solidaire et divise en faveur de la SAS SRD ROSENDAEL

en date du 12 mars 2009

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 500 000 euros en principal, remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,55%, et ce, à hauteur de 13% de 1 500 000€.

Cette caution sera limitée au respect pendant 3 exercices consécutifs à compter de la mise en amortissement du prêt du ratio consolidé suivant : Marge Brute d'Autofinancement / Charges annuelles des Remboursements Bancaires >1.

Montant de la caution

195 000 €

en date du 11 février 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 400 000 euros en principal, remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,55%, et ce, à hauteur de 13% de 400 000€.



Engagements hors bilan (suite)

Cette caution sera limitée au respect pendant 3 exercices consécutifs à compter de la mise en amortissement du prêt du ratio consolidé suivant : Marge Brute d'Autofinancement / Charges annuelles des Remboursements Bancaires >1.

Montant de la caution

52 000 €

en date du 18 février 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 400 000 euros en principal, remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,55%, et ce, à hauteur de 13% de 400 000€.

Cette caution sera limitée au respect pendant 3 exercices consécutifs à compter de la mise en amortissement du prêt du ratio consolidé suivant : Marge Brute d'Autofinancement / Charges annuelles des Remboursements Bancaires >1.

Montant de la caution

52 000 €

Cautions solidaire et divise en faveur de la SAS DUNDIS

en date du 18 février 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 000 000 euros en principal, remboursable en 10 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,55%, et ce, à hauteur de 13% de 1 000 000€.

Cette caution sera limitée au respect pendant 3 exercices consécutifs à compter de la mise en amortissement du prêt du ratio consolidé suivant : Marge Brute d'Autofinancement / Charges annuelles des Remboursements Bancaires >1

Montant de la caution

130 000 €

en date du 18 mars 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 200 000 € en principal remboursable en 10 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,55% l'an, et ce à hauteur de 13% de 1 200 000 € soit 156 000 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, pour un durée limitée au respect pendant 3 exercices consécutifs du ratio consolidé suivant : MBA / Charges annuelles de remboursements > 1.

Montant de la caution

156 000 €

Cautions solidaire et divise en faveur de la Société SDD

en date du 4 mars 2010

En garantie du remboursement de deux emprunts de 350 000 € chacun en principal remboursable en 10 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,95% l'an pour l'un et au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,65% l'an pour l'autre, et ce à hauteur de 87 500 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires pendant toute la durée du financement.

Montant de la caution

87 500 €



627

Engagements hors bilan (suite)

en date du 11 mars 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 700 000 € en principal remboursable en 10 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,80% l'an, et ce à hauteur de 175 000 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires pendant toute la durée du financement.

Montant de la caution

175 000 €

Cautions solidaire et divise en faveur de la Société SODIDOUAI

en date du 11 mars 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 2 100 000 € en principal remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,90% l'an, et ce à hauteur de 11,50% de 1 050 000, soit 120 750 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, parri passu avec la BCME pour une durée fixée, après la période de franchise de 2 ans, à 5 exercices consécutifs faisant apparaître une CAF suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an des prêts.

Montant de la caution

120 750 €

en date du 11 mars 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 400 000 € en principal remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,90% l'an, et ce à hauteur de 11,50% de 700 000, soit 80 500 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, parri passu avec le Crédit Agricole Nord de France pour une durée fixée, après la période de franchise de 2 ans, à 5 exercices consécutifs faisant apparaître une CAF suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an des prêts.

Montant de la caution

80 500 €

Cautions solidaire et divise en faveur de la Société DOUAI DISTRIBUTION

en date du 11 mars 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 080 000 € en principal, remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,90% l'an, et ce à hauteur de 11,50% de 540 000 € soit 62 100 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, parri passu avec la BCME pour une durée fixée, après la période de franchise de 2 ans, à 5 exercices consécutifs faisant apparaître une CAF suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an des prêts.

Montant de la caution

62 100 €

en date du 11 mars 2010



627

Engagements hors bilan (suite)

En garantie du remboursement d'un emprunt de 720 000 € en principal, remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,90% l'an, et ce à hauteur de 11,50% de 360 000 € soit 41 400 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, parri passu avec le Crédit Agricole Nord de France pour une durée fixée, après la période de franchise de 2 ans, à 5 exercices consécutifs faisant apparaître une CAF suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an des prêts.

Montant de la caution

41 400 €

en date du 11 mars 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 720 000 € en principal, remboursable en 10 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,80% l'an, et ce à hauteur de 11,50% de 360 000 € soit 41 400 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, parri passu avec la BCME pour une durée fixée à 7 exercices consécutifs faisant apparaître une CAF suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an des prêts.

Montant de la caution

41 400 €

en date du 11 mars 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 480 000 € en principal, remboursable en 10 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,80% l'an, et ce à hauteur de 11,50% de 240 000 € soit 27 600 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, parri passu avec le Crédit Agricole Nord de France pour une durée fixée à 7 exercices consécutifs faisant apparaître une CAF suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an des prêts.

Montant de la caution

27 600 €

Cautions solidaire et divise en faveur de la Société DOUAIDIS

en date du 11 mars 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1740 000 € en principal remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,90% l'an, et ce à hauteur de 11,50% de 870 000 € soit 100 050 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, parri passu avec la BCME pour une durée fixée à 7 exercices consécutifs faisant apparaître une CAF suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an des prêts.

Montant de la caution

100 050 €

en date du 11 mars 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 160 000 € en principal remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,90% l'an, et ce à hauteur de 11,50% de 580 000 € soit 66 700 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, parri passu avec le Crédit Agricole Nord de France pour une durée



627

Engagements hors bilan (suite)

fixée à 7 exercices consécutifs faisant apparaître une CAF suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an des prêts.

Montant de la caution **66 700 €**

en date du 8 avril 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 3 000 000 € en principal remboursable en 10 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,95% l'an, et ce à hauteur de 375 000 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires et ce pendant toute la durée du financement.

Montant de la caution **375 000 €**

Cautions solidaire et divise en faveur de la SCI DE LA BORNE

en date du 6 mai 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 3 400 000 € en principal, remboursable en 16 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,90% l'an, et ce à hauteur de 442 000 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires et ce pendant toute la durée du financement.

Montant de la caution **442 000 €**

En date du 28 aout 2014

En garantie du remboursement de deux emprunts de 625 000 €, soit au total 1 250 000 €, à ce, à hauteur de 162 500 €, incluant le principal, les intérêts, intérêts de retard, commissions, frais, et accessoires, et ce, pour une durée de 144 mois, lesdits emprunts présentant les caractéristiques suivantes, à savoir :

*un premier emprunt de 625 000 € auprès de « ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS », remboursable en 12 ans moyennant un intérêt égal à Euribor 3 mois I.PREFIX + marge de 1,77 % l'an.

*un deuxième emprunt de 625 000 € auprès de « ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS », remboursable en 12 ans moyennant un intérêt égal à Euribor 3 mois I.PREFIX + marge de 1,42 % l'an.

Montant de la caution **162 500 €**

Cautions solidaire et divise en faveur de la Société RIVERY EXPLOITATION



067

Engagements hors bilan (suite)

en date du 6 mai 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 100 000 € en principal, remboursable en 11 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,80% l'an, et ce à hauteur de 143 000 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires et ce pendant toute la durée du financement.

Montant de la caution

143 000 €

Caution solidaire en faveur de la Société LASSIDIS

en date du 9 juin 2011

En garantie du remboursement d'un emprunt de 2 300 000 € en principal, remboursable en 10 ans, dont un an en différé de remboursement de capital, au taux variable EURIBOR période + 0,50% l'an, et ce à hauteur de 345 000 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires et ce pour une durée de 5 exercices.

Montant de la caution

345 000 €

Caution solidaire en faveur de la Société LUCAT FINANCIERE

en date du 23 juin 2011

En garantie du remboursement d'un emprunt de 23 000 000 € en principal, remboursable en 13 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,70% l'an, et ce à hauteur de 2 070 000 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires et ce pendant toute la durée du financement.

Montant de la caution

2 070 000 €

Caution solidaire en faveur de la Société SODIBREUIL

en date du 23 octobre 2011

En garantie du remboursement d'un emprunt de 4 380 000 € en principal, remboursable en 16 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,60% l'an, et ce à hauteur de 569 400 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, étant précisé que la durée de la caution est fixée à 5 ans.

Montant de la caution

569 400 €

en date du 23 octobre 2011

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 220 000 € en principal, remboursable en 10 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,50% l'an, et ce à hauteur de 158 600 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, étant précisé que la durée de la caution est fixée à 5 ans.

Montant de la caution

158 600 €

en date du 23 octobre 2011



067

Engagements hors bilan (suite)

En garantie du remboursement d'un emprunt de 2 186 000 € en principal, remboursable en 16 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,74% l'an, et ce à hauteur de 284 180 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires. Etant précisé que la mainlevée des cautions est possible après une période de 5 ans minimum, si les 3 dernières années respectent simultanément les conditions suivantes :

- La CAF de la Société SODIBREUIL est supérieur au remboursement de la part à moins d'un an de l'endettement moyen terme en capital,
- Le résultat net de la Société SODIBREUIL est positif.

Montant de la caution

284 180 €

en date du 23 octobre 2011

En garantie du remboursement d'un emprunt de 608 500 € en principal, remboursable en 10 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,65% l'an, et ce à hauteur de 79 105 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires. Etant précisé que la mainlevée des cautions est possible après une période de 5 ans minimum, si les 3 dernières années respectent simultanément les conditions suivantes :

- La CAF de la Société SODIBREUIL est supérieur au remboursement de la part à moins d'un an de l'endettement moyen terme en capital,
- Le résultat net de la Société SODIBREUIL est positif.

Montant de la caution

79 105 €

en date du 23 octobre 2011

En garantie du remboursement d'un emprunt de 2 186 000 € en principal, remboursable en 16 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,75% l'an, et ce à hauteur de 284 180 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, jusqu'à ce que la Société SODIBREUIL produise, après la période de franchise en capital, 3 exercices consécutifs de 12 mois bénéficiaires sans report à nouveau négatif, ni transfert de charges, avec une CAF permettant de faire face aux échéances annuelles de remboursement en capital des intérêts.

Montant de la caution

284 180 €

en date du 23 octobre 2011

En garantie du remboursement d'un emprunt de 608 500 € en principal, remboursable en 10 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,70% l'an, et ce à hauteur de 79 105 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, jusqu'à ce que la Société SODIBREUIL produise, après la période de franchise en capital, 3 exercices consécutifs de 12 mois bénéficiaires sans report à nouveau négatif, ni transfert de charges, avec une CAF permettant de faire face aux échéances annuelles de remboursement en capital des intérêts.

Montant de la caution

79 105 €

en date du 8 novembre 2012

En garantie du remboursement d'un emprunt de 4 450 000 € en principal, remboursable en 15 ans, dont un an de différé d'amortissement en capital, au taux EURIBOR 3 MOIS + 1,50% l'an, et ce à hauteur de 578 500 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires pour une durée de 5 ans.



627

Engagements hors bilan (suite)

Montant de la caution

578 500 €

en date du 8 novembre 2012

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 220 000 € en principal, remboursable en 10 ans, dont un an de différé d'amortissement en capital, au taux EURIBOR 3 MOIS + 1,40% l'an, et ce à hauteur de 158 600 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, pour une durée de 5 ans.

Montant de la caution

158 600 €

en date du 8 novembre 2012

En garantie du remboursement d'un emprunt de 2 187 500 € en principal, remboursable en 15 ans, dont un an de différé d'amortissement en capital, au taux EURIBOR 3 MOIS + 2,08% l'an, et ce à hauteur de 284 375 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, jusqu'à ce que la Société SODIBREUIL produise, après la période de franchise en capital, 3 exercices consécutifs de 12 mois bénéficiaires sans report à nouveau négatif, ni transfert de charges, avec une CAF permettant de faire face aux échéances annuelles de remboursement en capital des intérêts.

Montant de la caution

284 375 €

en date du 8 novembre 2012

En garantie du remboursement d'un emprunt de 610 000 € en principal, remboursable en 10 ans, dont un an de différé d'amortissement en capital, au taux EURIBOR 3 MOIS + 1,92% l'an, et ce à hauteur de 79 300 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, jusqu'à ce que la Société SODIBREUIL produise, après la période de franchise en capital, 3 exercices consécutifs de 12 mois bénéficiaires sans report à nouveau négatif, ni transfert de charges, avec une CAF permettant de faire face aux échéances annuelles de remboursement en capital des intérêts.

Montant de la caution

79 300 €

en date du 8 novembre 2012

En garantie du remboursement d'un emprunt de 2 190 000 € en principal, remboursable en 15 ans, dont un an de différé d'amortissement en capital, au taux EURIBOR 3 MOIS moyenné + 2% l'an, et ce à hauteur de 284 700 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, jusqu'à ce que la Société SODIBREUIL produise, après la période de franchise en capital, 3 exercices consécutifs de 12 mois bénéficiaires sans report à nouveau négatif, ni transfert de charges, avec une CAF permettant de faire face aux échéances annuelles de remboursement en capital des intérêts.

Montant de la caution

284 700 €

en date du 8 novembre 2012

En garantie du remboursement d'un emprunt de 610 000 € en principal, remboursable en 10 ans, dont un an de différé d'amortissement en capital, au taux EURIBOR 3 MOIS moyenné + 1,90% l'an, et ce à hauteur de 79 300 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, jusqu'à ce que la Société SODIBREUIL produise, après la période de franchise en capital, 3 exercices consécutifs de 12 mois bénéficiaires sans report



627

Engagements hors bilan (suite)

à nouveau négatif, ni transfert de charges, avec une CAF permettant de faire face aux échéances annuelles de remboursement en capital des intérêts.

Montant de la caution

79 300 €

en date du 30 mai 2013

En garantie du remboursement de deux emprunts d'un montant global de 500 000 € en principal, remboursable en 10 ans, dont un an de différé d'amortissement en capital, moyennant pour le premier prêt de 250 000 €, un taux d'intérêt fixe de 2,25 % l'an et pour le second prêt de 250 000 €, un taux d'intérêt de 2,75 %, avec la banque ARKEA, et ce, à hauteur de 13 %, soit pour un montant en principal de 65 000 €, pour une durée de 5 ans.

Montant de la caution

65 000 €

en date du 30 mai 2013

En garantie du remboursement d'un emprunt de 500 000 € remboursable en 10 ans, dont un an de différé d'amortissement en capital, moyennant un taux d'intérêt variable EURIBOR 3 MOIS + 1,80 % l'an, avec la banque EDEL, et ce, à hauteur de 13 %, soit pour un montant en principal de 65 000 €, pour une durée de 5 ans.

Montant de la caution

65 000 €

En date du 5 juin 2014

En garantie du remboursement de deux emprunts de 425.000 €, soit au total 850 000 €, à ce, à hauteur de 110 500 € incluant le principal, les intérêts, intérêts de retard, commissions, frais, et accessoires, et ce, pour une durée de 144 mois (12 ans), lesdits emprunts présentant les caractéristiques suivantes, à savoir :

-un 1^{er} emprunt de 425.000 € remboursable en 12 ans, dont 6 mois de franchise de remboursement en capital, moyennant un taux d'intérêt variable égal à Euribor 3 mois I.PREFIX + 1,63 %,

-un 2^{ème} emprunt de 425.000 € remboursable en 12 ans, dont 6 mois de franchise de remboursement en capital, moyennant un taux d'intérêt variable égal à Euribor 3 mois I.PREFIX + 1,27 %,

Montant de la caution

110 500 €

Caution solidaire en faveur de la Société SCI TILLOY BAPAUME

En date du 10 avril 2014

En garantie du remboursement d'un emprunt de 3.000.000 € remboursable en 16 ans, dont 10 mois de franchise, moyennant un taux d'intérêt variable EURIBOR 3 M M1M + 1,85 %, auprès de la « BANQUE CIC NORD OUEST » et ce, à hauteur de 180 000 €, pour une durée maximum qui prendra fin 5 ans après la première année d'exploitation bénéficiaire.

Montant de la caution

180 000 €



Engagements hors bilan (suite)

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1.190.000 € remboursable en 15 ans, moyennant un taux d'intérêt variable EURIBOR 3 M I.PREFIX + 1,82 %, auprès de la banque « ARKEA BANQUES ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS » et ce, à hauteur de 71 400 €, pour une durée maximum qui prendra fin 5 ans après la première année d'exploitation bénéficiaire.

Montant de la caution

71 400 €

Caution solidaire de la SOCIETE RIVERY DISTRIBUTION-SORIDIS

En date du 28 aout 2014

En garantie du remboursement de deux emprunts de 150 000 €, soit au total 300 000 €, et ce, à hauteur de 39 000 € incluant le principal, les intérêts, intérêts de retard, commissions, frais, et accessoires, pour une durée de 108 mois, lesdits emprunts présentant les caractéristiques suivantes, à savoir :

*un premier emprunt de 150 000 € auprès de « ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS », remboursable en 12 ans moyennant un intérêt égal à Euribor 3 mois I.PREFIX + marge de 1,47 % l'an.

*un deuxième emprunt de 150 000 € auprès de « ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS », remboursable en 12 ans moyennant un intérêt égal à Euribor 3 mois I.PREFIX + marge de 1,07 % l'an,

Montant de la caution

39 000 €

Caution solidaire de la SOCIETE ETAPLEDIS

En date du 4 décembre 2014

En garantie du remboursement d'un emprunt de 2 200 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, et ce, à hauteur de 14 %, soit pour un montant en principal de 308 000 €, plus les intérêts, commissions, frais, et accessoires, pour une durée de 15 ans, au taux EURIBOR 3 mois + 1 % l'an. Pendant une durée de trois années consécutives de 12 mois bénéficiaires de la Société ETAPLEDIS, après la période de franchise en capital, sans report à nouveau négatif, ni transfert de charges et avec respect du ratio de couverture de la dette par la CAF.

Montant de la caution

308 000 €

En garantie du remboursement d'un emprunt de 2 050 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, et ce, à hauteur de 14 %, soit pour un montant en principal de 287 000 €, plus les intérêts, commissions, frais, et accessoires, pour une durée de 10 ans, au taux EURIBOR 3 mois + 0,75 % l'an. Pendant une durée de trois années consécutives de 12 mois bénéficiaires de la Société ETAPLEDIS, après la période de franchise en capital, sans report à nouveau négatif, ni transfert de charges et avec respect du ratio de couverture de la dette par la CAF.

Montant de la caution

287 000 €



627

Engagements hors bilan (suite)

En garantie du remboursement d'un emprunt de 2 200 000 € auprès de BPIFRANCE FINANCEMENT, et ce, à hauteur de 14 %, soit pour un montant en principal de 308 000 €, plus les intérêts, commissions, frais, et accessoires, pour une durée de 15 ans, au taux EURIBOR 3 mois + 1 % l'an.
Jusqu'à ce que la Société ETAPLEDIS produise après la franchise en capital, trois exercices de 12 mois consécutifs bénéficiaires, sans report à nouveau négatif, sans transfert de charges, avec une CAF couvrant la part à moins d'un an de l'endettement.

Montant de la caution **308 000 €**

En garantie du remboursement d'un emprunt de 2 050 000 € auprès de BPIFRANCE FINANCEMENT, et ce, à hauteur de 14 %, soit pour un montant en principal de 287 000 €, plus les intérêts, commissions, frais, et accessoires, pour une durée de 10 ans, au taux EURIBOR 3 mois + 0,75 % l'an.

Jusqu'à ce que la Société ETAPLEDIS produise après la franchise en capital, trois exercices de 12 mois consécutifs bénéficiaires, sans report à nouveau négatif, sans transfert de charges, avec une CAF couvrant la part à moins d'un an de l'endettement.

Montant de la caution **287 000€**

En garantie du remboursement d'une ligne de billets de trésorerie à hauteur de 500 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, et ce, à hauteur de 14 % de l'encours, soit pour un montant en principal de 70 000 €, plus les intérêts, commissions, frais, et accessoires, pour une durée de 12 mois, au taux EP + 0,80 % l'an.

Montant de la caution **70 000 €**

Caution solidaire de la SOCIETE AI DEVELOPPEMENT

En date du 14 mai 2015

En garantie du remboursement d'un emprunt de 9 500 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, et ce, à hauteur de 10 %, soit pour un montant en principal de 950.000 €, plus les intérêts, commissions, frais, et accessoires, pour une durée de 15 ans dont 18 mois de différé en capital, au taux EURIBOR 3 mois JOUR + 1,10 % l'an.

Pendant une durée de 5 années consécutives de couverture de la dette par la CAF.

Montant de la caution **950.000 €**

En garantie du remboursement d'un emprunt de 9 500 000 € auprès de ARKEA BANQUES ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS, et ce, à hauteur de 10 %, soit pour un montant en principal de 475.000 €, plus les intérêts, commissions, frais, et accessoires, pour une durée de 15 ans dont 18 mois de différé en capital, au taux EURIBOR 3 mois JOUR + 1,15 % l'an.

Pendant une durée limitée aux 5 premières années.

Montant de la caution **475.000 €**

Caution solidaire de la SOCIETE DE DISTRIBUTION NOEUXOISE - SDN

En date du 14 mai 2015



627

Engagements hors bilan (suite)

En garantie du remboursement d'un emprunt de 3 500 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, et ce, à hauteur de 10 %, soit pour un montant en principal de 350.000 €, plus les intérêts, commissions, frais, et accessoires, pour une durée de 5 ans, au taux EURIBOR 3 mois JOUR + 0,75 % l'an, amortissement in fine.

Pendant une durée de 5 années consécutives de couverture de la dette par la CAF.

Montant de la caution

350.000 €

En garantie du remboursement d'un emprunt de 2 500 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, et ce, à hauteur de 10 %, soit pour un montant en principal de 250.000 €, plus les intérêts, commissions, frais, et accessoires, pour une durée de 12 ans, au taux EURIBOR 3 mois JOUR + 1 % l'an. Pendant une durée de 5 années consécutives de couverture de la dette par la CAF.

Montant de la caution

250.000 €

Caution solidaire de la SOCIETE SCAPARTOIS

En date du 11 mai 2017

En garantie du remboursement d'un emprunt total de 40 000 000 €, consenti par :

- la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE, à hauteur de 8 000 000€ soit 20 %, du montant total,
- la BPIFRANCE FINANCEMENT, à hauteur de 8 000 000€ soit 20 %, du montant total,
- le CIC NORD OUEST, à hauteur de 6 500 000€ soit 16,25 %, du montant total,
- le CREDIT COOPERATIF, à hauteur de 7 000 000€ soit 17,50 %, du montant total,
- la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE NORD FRANCE EUROPE, à hauteur de 6 500 000€ soit 16,25 %, du montant total,
- ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS, à hauteur de 4 000 000€ soit 10 %, du montant total,

Pour un montant en principal de 975 610€ plus intérêts, commission, frais et accessoires, remboursable en 199 mois comprenant un différé d'amortissement en capital jusqu'en décembre 2018, pendant toute la durée du prêt.

Montant de la caution

975.610 €

Caution solidaire de la SOCIETE VALDIS

En date du 30 novembre 2017

En garantie du remboursement d'un emprunt d'un montant de 4 350 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE



627

Engagements hors bilan (suite)

NORD DE FRANCE, remboursable en 15 ans, dont un an de différé d'amortissement, moyennant une taux d'intérêt variable égal à EURIBOR 3 mois Jour + 0,75 % l'an, et ce, à hauteur de 565 600€, plus intérêts, commissions, frais, et accessoires, étant précisé que les engagements des sociétés cautions pourront être levés dès le 5ème exercice bénéficiaire de 12 mois consécutifs, sans report à nouveau négatif et sans transfert de charges réalisé par la société VALDIS et avec une capacité d'autofinancement suffisante pour assurer le remboursement en principal des dettes financières à moyen et long terme.

Montant de la caution

565.600 €

En garantie du remboursement d'un emprunt d'un montant de 4 350 000 € auprès de la banque EDEL, remboursable en 15 ans, dont un an de différé d'amortissement, moyennant une taux d'intérêt fixe égal à 1,40 % l'an, et ce, à hauteur de 565 600€, plus intérêts, commissions, frais, et accessoires, étant précisé que les engagements des sociétés cautions pourront être levés dès le 5ème exercice bénéficiaire de 12 mois consécutifs, sans report à nouveau négatif et sans transfert de charges réalisé par la société VALDIS et avec une capacité d'autofinancement suffisante pour assurer le remboursement en principal des dettes financières à moyen et long terme.

Montant de la caution

565.600 €

En date du 11 janvier 2018

En garantie d'un concours bancaire de 1 325 000 € auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE, remboursable en 120 mois, moyennant un taux d'intérêt variable égal à EURIBOR 3 MOIS JOURS + marge 0.6500 % l'an, et ce, à hauteur de 13 % soit 172 250€, en principal, auxquels s'ajoutent les intérêts, commissions, frais et accessoires afférents, et ce jusqu'à ce que la société VALDIS réalise 5 exercices bénéficiaires de 12 mois consécutifs, sans report à nouveau négatif et sans transfert de charges avec une CAF suffisante pour assurer le remboursement en principal des dettes financières à moyen et long terme.

Montant de la caution

172.250

En garantie d'un concours bancaire de 1 325 000 € auprès de la banque EDEL, remboursable en 120 mois, moyennant un taux d'intérêt fixe égal à 0.90 % l'an, et ce, à hauteur de 13 % soit 172 250€, en principal, auxquels s'ajoutent les intérêts, commissions, frais et accessoires afférents, et ce jusqu'à ce que la société VALDIS réalise 5 exercices bénéficiaires de 12 mois consécutifs, sans report à nouveau négatif et sans transfert de charges avec une CAF suffisante pour assurer le remboursement en principal des dettes financières à moyen et long terme.

Montant de la caution

172.250 €

Caution solidaire de la SCI TILLOY LASSIGNY

En date du 26 avril 2018

En garantie du remboursement d'un emprunt d'un montant de 5 900 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, remboursable en 15 ans, moyennant un taux d'intérêt fixe égal à 1,48 % l'an, et ce, à hauteur de 9 % soit 531 000 €, en principal, augmenté de tous intérêts, commissions, frais et accessoires afférents, et ce jusqu'au remboursement total du prêt.

Montant de la caution

531.000 €

Caution solidaire de la SAS LASSIDIS



627

Engagements hors bilan (suite)

En date du 26 avril 2018

En garantie du remboursement d'un emprunt d'un montant de 800 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, remboursable en 10 ans, moyennant un taux d'intérêt fixe égal à 1,04 % l'an, et ce, à hauteur de 9 % soit 72 000 €, en principal, augmenté de tous intérêts, commissions, frais et accessoires afférents, et ce jusqu'au remboursement total du prêt.

Montant de la caution

72.000 €



627

Participation dans la Sci Attindis

dont le siège social est à ATTIN (62170)

LA PAIX FAITE

RCS : BOULOGNE D. 344 993 357

- CAPITAL	10 500
- RESERVE LEGALE	/
- REPORT A NOUVEAU avant affectation du résultat	1 431 490
- AUTRES RESERVES	/
- RESERVES REGLEMENTEES + value à long terme	/
- QUOTE PART DU CAPITAL DETENUE (en %)	99.86%
- VALEUR D'INVENTAIRE DES TITRES DETENUS	1 199 990
- CHIFFRE D'AFFAIRES DU DERNIER EXERCICE H.T.	341 163
- BENEFICE DU DERNIER EXERCICE AU 31/01/2019	157 362
- DEPOT DE GARANTIE RECU	/
- DIVIDENDES ENCAISSES PAR LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE	/
- TOTAL DES AVANCES FAITES A LA SCI ATTINDIS AU 31/01/2019	7 969
- TAUX DES INTERETS AU 31/01/2019	1.00 %
- MONTANT DES INTERETS AU 31/01/2019	0

- Observations : date de clôture 31 janvier 2020



Intégration fiscale

SOCIETE MERE

SAS EVACHATIM, La Paix Faite 62170 ATTIN
N° SIRET 814 933 073 00011

Société seule redevable de l'impôt sur les Sociétés conformément à l'option prise pour le régime d'intégration fiscale.

FILIALE

SAS ATTINDIS, La Paix Faite 62170 ATTIN
N° SIRET 398 400 812 00010

Société supportant la même charge d'impôt sur les sociétés qu'en l'absence d'intégration fiscale.

SCI ATTINDIS, La Paix Faite 62170 ATTIN
N° SIRET 344 993 357 00013

Société supportant la même charge d'impôt sur les sociétés qu'en l'absence d'intégration fiscale.



627

Etats financiers au 31/01/2020

INFORMATIONS SUR BILAN ET COMPTE DE RESULTAT



627

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2020
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	2 202 259		45 500		45 500	2 202 259
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 202 259		45 500		45 500	2 202 259
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui	7 782 190		1 096 988		30 255	8 848 923
	instal. agencement aménagement	562 234		778 336		2 500	1 338 071
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 340 221		1 005 886		300 212	3 045 895
	Instal., agencement, aménagement divers	728 080		2 608	17 500	19 605	693 584
	Matériel de transport	23 613					23 613
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	430 651		16 280		16 575	430 356
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	933 543			933 543		
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 800 532		2 900 099	951 043	369 146	14 380 442	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	1 301 180		125 858			1 427 038
	Autres titres immobilisés	937 462		6 559			944 021
	Prêts et autres immobilisations financières	48 117				22 462	25 656
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 286 759		132 417		22 462	2 396 714
TOTAL		17 289 550		3 078 016	951 043	437 108	18 979 416

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/01/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	125 606	2 535		128 140
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	125 606	2 535		128 140
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui	4 441 475	370 774	30 255	4 781 994
	instal. agencement aménagement	259 779	90 188	2 104	347 862
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 791 602	189 586	299 615	1 681 574
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	322 097	55 566	19 482	358 181
	Matériel de transport	11 833	4 723		16 555
	Matériel de bureau, mobilier	331 472	34 194	16 575	349 091
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		7 158 258	745 031	368 031	7 535 257
TOTAL		7 283 863	747 565	368 031	7 663 398

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							



067

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/01/2020
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	200 000	50 000		250 000
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	200 000	50 000		250 000
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	2 190	3 015	2 190	3 015
	Autres		147		147
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	2 190	3 162	2 190	3 162
TOTAL GENERAL		202 190	53 162	2 190	253 162
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			53 015 147	2 190	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/01/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	100 000	100 000	
	Prêts	4 937	4 937	
	Autres immobilisations financières	20 719	20 719	
	Clients douteux ou litigieux	8 585	8 585	
	Autres créances clients	163 278	163 278	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	602	602	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 248	29 248	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	20 561	20 561	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	1 410 707	1 410 707	
	Débiteurs divers	978 621	978 621	
	Charges constatées d'avances	157 320	157 320	
	TOTAL DES CREANCES	2 894 577	2 894 577	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	22 026		
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/01/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	6 349 670	791 618	3 186 001	2 372 052
	Emprunts et dettes financières divers	137 340	137 340		
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 291 714	3 291 714		
	Personnel et comptes rattachés	814 861	814 861		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	338 332	338 332		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	44 990	44 990		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	211 312	211 312		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	67 455	67 455		
	Groupe et associés	60 148	60 148		
	Autres dettes	220 434	220 434		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	11 536 257	5 978 205	3 186 001	2 372 052
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 234 727			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	777 379			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				



Produits à recevoir

			31/01/2020
Total des Produits à recevoir			556 055
Autres créances clients			35 808
418100	Clts - factures a etablr	96	
419148	BON ACH OCC ATTIN	23 087	
419155	Reverst ventes coffrets cadeau	10 499	
419210	CARTE ILLICADO	2 126	
AUTRES CREANCES			520 246
409810	Avoirs sur ach. a recevoir	17 505	
409857	Rist a rec centr spec	450 000	
455804	interet courus SCI	931	
455808	Interets courus Evachatim	925	
455809	Interets courus Occ attin	200	
468700	Divers - produits a recevoir	43 103	
508800	Int.cour.s/oblig.bons val.ass.	7 582	



627

Charges à payer

		31/01/2020
Total des Charges à payer		1 515 919
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		8 406
168840	Int.cour. s/empr.etab. credit	8 406
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		314 579
408100	Fourn. fact. ach. non parv.	7 173
408110	Fourn fact fgx non parvenues	307 406
Dettes fiscales et sociales		1 192 934
428200	Dette provis.pour cong.a payer	287 011
428400	Dette provis.particip. sal.	239 863
428600	Autres charg. de pers. a payer	130 000
428610	Interessement a payer	114 101
428620	Primes conventionnelle a payer	33 682
438200	Charges soc.s/conges payes	70 966
438210	Charges 13 mois	7 939
438300	Med du travail prov mensuel pe	478
438301	Charges sociales CE	10 751
438601	Charges social sur primes bila	42 900
438605	Cap forfait social	47 973
448200	Charges fisc.s/conges a payer	7 466
448600	Etat - charges a payer	199 137
448660	Charges fisc / salaires 13e mo	667



627

Charges constatées d'avance

			31/01/2020
Charges constatées d'avances			157 320
Charges constatées d'avance - Exploitation			157 320
486100	Achats constatés d'avance	92 092	
486200	Charges constatées d'avance		
486201	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	65 228	



667

Produits constatés d'avance

31/01/2020

Produits constatés d'avance



627

Produits et Charges exceptionnels

		31/01/2020
Total des produits exceptionnels		5 403
PRODUITS EXCEPTIONNELS DE GESTION		3 953
Pr. /ex.ant-charg.soc.& prevoy.	3 925	
Pr. /ex.ant-part.pub.	28	
PRODUITS EXCEPTIONNELS EN CAPITAL		1 450
Prod. cess. immob.corp.	1 450	
Total des charges exceptionnelles		72 119
CHARGES EXCEPTIONNELLES DE GESTION		1 864
Penalites amend.fisc. penales	102	
FRANCHISES VETUSTE S/SINISTRES	1 375	
Ch/ex ant fournitures	387	
CHARGES EXCEPTIONNELLES EN CAPITAL		67 580
V.n.c. immob.corporelles	1 115	
Abandon de créances à Titres commerciales	66 464	
CHARGES EXCEPTIONNELLES AMORT. & PROVISIONS		2 675
Dotat.amortiss. except.s/immo.	2 675	
Résultat exceptionnel		(66 716)



SAS ATTINDIS

Société par actions simplifiée

La Paix Faite

62170 ATTIN

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 janvier 2020



Signature

SAS ATTINDIS

Société par actions simplifiée

La Paix Faite

62170 ATTIN

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2020

A l'assemblée générale de la société SAS ATTINDIS

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre des Pays de Loire
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Conformément à l'article 19 des statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L. 227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

- Cautions accordées

Date autorisation	Société	Banque	Montant	Cautions
04/04/2019	CORELISE	Crédit Agricole	2 500 K€	Cautions solidaire de 187,5 K€
		BPI France	2 500 K€	Cautions solidaire de 187,5 K€
		Banque EDEL	1 200 K€	Cautions solidaire de 90 K€
16/01/2020	CORELISE	Banque EDEL	400 K€	Cautions solidaire de 30 K€
16/01/2020	OCC'ATTIN	Crédit Agricole	100 K€	Cautions solidaire de 100 K€
23/01/2020	SCI ATTINDIS	CIC Nord-Ouest	1 050 K€	Cautions solidaire de 30 %

- Votre comité directeur du 16 janvier 2020 a autorisé la signature d'un avenant à la convention de trésorerie conclue entre les sociétés EVACHATIM, SAS ATTINDIS et SCI ATTINDIS pour l'étendre à la société OCC'ATTIN, étant précisé que les avances en compte courant sont rémunérées au taux de 1 % l'an.
- Votre comité directeur du 16 janvier 2020 a autorisé l'extension à la société OCC'ATTIN du périmètre de la convention d'intégration fiscale existante entre les sociétés EVACHATIM, SAS ATTINDIS et SCI ATTINDIS, aux termes de laquelle la société EVACHATIM est seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe formé avec les sociétés.
- Votre comité directeur du 16 janvier 2020 a autorisé votre société à signer un bail d'habitation avec la société EVACHATIM pour la location par votre société d'un logement situé 54 rue de Bourgogne – 75007 PARIS. Ce bail a été signé rétroactivement à compter du 1^{er} juillet 2018 moyennant un loyer mensuel de 642 euros.

2 | SAS ATTINDIS | Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées | Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2020

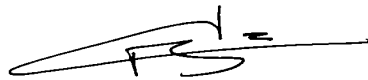
- Votre comité directeur du 23 janvier 2020 a autorisé votre société à signer avec la société OCC'ATTIN un contrat de prestations de services. Ce contrat de prestations de services dans les domaines comptable, financier, administratif, technique, fiscal et social au profit de la société OCC'ATTIN a été signé rétroactivement à compter du 1^{er} novembre 2019 moyennant une redevance annuelle de 12 000 € HT.

Personnes concernées par ces conventions : Monsieur Marc DEBERT et Madame Marie-Blanche DEBERT.

A Tours, le 2 septembre 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Bernard GROUSSIN

3 | SAS ATTINDIS | Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées | Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2020